Pratique commerciale - Gestion des affaires

Pratique commerciale responsable

L'intégrité et les valeurs de Novartis sont au cœur de son succès. Nos valeurs, notre Code de conduite (PDF, 2.55 MB) et nos politiques et standards de conduite des affaires guident nos collaborateurs au fil de leurs activités et performances. Nos standards élevés en matière d'intégrité nous assurent quant à eux que la recherche, la sous-traitance, la production, la distribution, la commercialisation et la vente sont effectuées de manière responsable à Novartis.

Commercialisation éthique

En tant que société pharmaceutique, nous avons la responsabilité de **fournir des renseignements exacts** et une formation appropriée aux professionnels de la santé et aux patients.

En plus d'adhérer aux principes de conduite éthique des affaires présentés dans notre Code de conduite (PDF, 2.55 MB), notre Politique en matière d'entreprise citoyenne (PDF, 0.1 MB) et nos différentes directives, les collaborateurs de Novartis Pharma sont guidés par les standards propres aux activités de commercialisation présentés dans les Politiques sur les principes pharmaceutiques et sur les pratiques professionnelles de Politique globale de Novartis sur les pratiques professionnelles (P3). Des politiques semblables sont aussi appliquées dans les autres divisions de Novartis. Afin d'assurer que ces valeurs se reflètent dans nos actions, toutes nos interactions doivent être conformes à ces standards, et ce, tel que stipulent ces politiques.

De plus, en tant que membre des Médicaments novateurs Canada, nous devons être conformes au Code d'éthique de Médicaments novateurs Canada (PDF, 0.5 MB). Ceci est particulièrement important lorsque des individus, des organismes et des fournisseurs interagissent avec des tiers pour le compte de Novartis.

Gestion des partenaires

Novartis est une entreprise multinationale présente dans plus de 140 pays qui gère un large réseau d'entrepreneurs tiers et de partenaires contribuant à son succès. Nos choix relatifs à l'achat des ressources premières et à la sous-traitance de certaines opérations ont un effet sur nos coûts et notre structure de prix de même que sur notre réputation d'entreprise socialement responsable. C'est pour cette raison que nous avons adopté notre Third-party Code of Conduct (en anglais seulement) (Code de conduite des partenaires commerciaux) et le Code de conduite pour les fournisseurs de Novartis (PDF, 0.4 MB); nous croyons en effet que la gestion responsable des partenaires est un élément clé de l'engagement que nous prenons en tant qu'entreprise citoyenne.

Corruption

Novartis ne commettra aucun acte, direct ou indirect, de corruption. Un acte de corruption consiste à proposer, donner ou promettre un avantage indu à un fonctionnaire dans l'intention d'obtenir ou de conserver un avantage injustifié en l'encourageant à agir ou à s'abstenir d'agir dans l'exercice de ses fonctions officielles. Tout acte de cette nature est interdit. En conséquence, la Politique mondiale de lutte contre la corruption de Novartis (PDF, 0.3 MB) définit les normes applicables à cette fin.

Gestion des plaintes

Novartis a implanté une culture de communication ouverte qui requiert des employés qu'ils rapportent les violations tout en les protégeant des représailles et des pénalités. Nous croyons que cette culture est d'une importance primordiale dans la prévention et la réduction des cas d'inconduite; il s'agit aussi d'un moyen d'assurer à nos collaborateurs que des actions soient entreprises.

Novartis a instauré le SpeakUp Office afin de se doter d'un système formalisé de gestion des plaintes relatives aux cas avérés ou suspectés de conduite inappropriée. Le Bureau offre aux employés et aux autres parties intéressées la possibilité de communiquer leurs plaintes et allégations sans craindre de représailles ou de pénalités. Aucune plainte reçue n'est prise à la légère, et les allégations avérées sont soumises à l'équipe de gestion afin que les actions appropriées puissent être entreprises.

Des lignes téléphoniques « Intégrité » ont aussi été mises en place par Novartis dans 70 pays afin de permettre aux employés de signaler les comportements inappropriés dans un total de 51 langues. Des messages confidentiels peuvent aussi être laissés au SpeakUp Office, qui s'efforce d'y répondre dans les 72 heures et de régler les cas problématiques en un maximum de huit semaines.

Vous trouverez davantage d'information sur la prévention et la réduction des cas de conduite inappropriée sur le site Internet Citizenship@Novartis (en anglais seulement)

Source URL: *https://prod1.novartis.ca/ca-fr/pratique-commerciale-gestion-des-affaires*

List of links present in page

1. https://prod1.novartis.ca/ca-fr/ca-fr/fr/pratique-commerciale-gestion-des-affaires
2. https://prod1.novartis.ca/ca-fr/ca-fr/sites/novartis_ca/files/code-of-conduct-FR.pdf
3. https://prod1.novartis.ca/ca-fr/ca-fr/sites/novartis_ca/files/code-of-conduct-FR.pdf
4. https://prod1.novartis.ca/ca-fr/ca-fr/sites/novartis_ca/files/policy_on_corporate_citizenship_EN.pdf
5. https://prod1.novartis.ca/ca-fr/ca-fr/sites/novartis_ca/files/IMC_Code_FR_Annotated.pdf
6. https://prod1.novartis.ca/ca-fr/ca-fr/sites/novartis_ca/files/Novartis_Supplier_Code_FR_V2_0-June1-2014.pdf
7. https://prod1.novartis.ca/ca-fr/ca-fr/sites/novartis_ca/files/AB%20Policy_Feb1_2020_French.pdf
8. https://www.novartis.com/esg
9. https://prod1.novartis.ca/ca-fr/ca-fr/fr/node/12466/printable/print
10. https://prod1.novartis.ca/ca-fr/ca-fr/fr/node/12466/printable/pdf